

25^{ème} Rallye des Routes du Nord

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	: Lundi 18 janvier 2010 à 12h00
Ouverture des engagements	: Lundi 18 janvier 2010 à 12h00
Clôture des engagements	: Lundi 15 février 2010 à 24h00
Publication de la liste des engagés	: Vendredi 19 février 2010 à 19h00
Mise à disposition du carnet d'itinéraire	: Samedi 20 février 2010 de 8h00 à 18h00
	: Dimanche 21 février 2010 de 8h00 à 12h00
	Vendredi 26 février 2010 de 8h00 à 18h00
	Office du Tourisme 33, rue de Lille à Armentières
Dates et heures des reconnaissances (Suivant conditions article 6.2)	: Samedi 20 février 2010 de 9h00 à 21h00
	: Dimanche 21 février 2010 de 9h00 à 21h00
	: Vendredi 26 février 2010 de 9h00 à 18h00
Vérifications administratives	: Vendredi 26 février 2010 de 18h00 à 21h30
Vérifications techniques	: Vendredi 26 février 2010 de 18h30 à 22h00
	Ets Dubreu D945, Pavé de la Chapelle à Houplines
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	: Vendredi 26 février 2010 à 22h30
	PC – Mairie d'Armentières
Publication des équipages admis au départ	: Vendredi 26 février 2010 à 23h00
	Tableau d'affichage officiel Place G ^{al} de Gaulle à Armentières
Heure de mise en place du parc de départ	: Samedi 27 février 2010 de 9h00 à 11h00
	Place St-Vaast à Armentières
Départ de la 1 ^{ère} étape	: Samedi 27 février 2010 à 11h00
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	: Samedi 27 février 2010 à 19h00
Publication des résultats partiels 1 ^{ère} étape	: Samedi 27 février 2010 à 23h00
Publication des ordres et heures de départ de la 2 ^{ème} étape	: Samedi 27 février 2010 à 23h00
	Tableau d'affichage officiel
	Place G ^{al} de Gaulle à Armentières
Départ de la 2 ^{ème} étape	: Dimanche 28 février 2010 à 8h00
Arrivée du rallye	: Dimanche 28 février 2010 à 17h30
Vérifications finales	: Immédiatement après l'arrivée
Publication des résultats du rallye	: 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	: Sur le podium

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE DES ROUTES DU NORD 2010

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise le 26,27 et 28 février 2010 en qualité d'organisateur administratif une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (EU-ENPEA) intitulée :

25^{ème} Rallye des Routes du Nord

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 17 en date du 22/12/09.

Comité d'Organisation

Président	: Jean-Michel FOULON
Vice-présidents	: Gilles GUILLON - Bruno BRISSART
Trésorier	: Christophe COPPENS
Secrétaire	: Patricia MEESEMAECKER
Responsable Presse/Média	: Gilles GUILLON
Responsables Relations avec les Mairies	: Katy PERRARD - Bernard GRENIER
Responsables Implantations	: Bernard GRENIER (les Weppes) : Serge VANDAELE (les Flandres).....
Responsable Podium	: Grégory DUQUENNE.....
Responsable Officiels/Hébergement	: Christophe COPPENS
Responsable Commissaires	: Jean-Pierre HOUSSIN
Responsable VIP	: Christian COUVREUR
Book Implantation	: Jean-Marie FONTAINE.....
Road-book	: Bruno BRISSART - Antonio PEREIRA
Membres	: Luc VANDYSTADT - Philippe DESBOUVRIE Paul-André LHEUREUX – Nicolas MONET

Secrétariat du Rallye

Adresse	: Rallye des Routes du Nord Organisation
Téléphone	: 61, avenue du Peuple Belge, 59000 Lille
E-mail	: 06.88.14.29.32
Web	: jmfrno@gmail.com
	: www.lesroutesdunord.com

Permanence du Rallye

: Pendant toute la durée du rallye, la permanence sera située au P.C à la mairie d'Armentières.
Le numéro de téléphone de permanence sera le **03.21.81.56.68** pour les déclarations d'abandon et comptes-rendus d'accident.

Tableau d'affichage officiel

: Le tableau d'affichage officiel sera situé Jusqu'au jeudi 25 février 2010 au secrétariat du rallye.
Du vendredi 26 février au dimanche 28 février 2010 dans une structure sur la place du G^{al} de Gaulle à Armentières.

Organisateur technique

Adresse	: Rallye des Routes du Nord Organisation
Téléphone	: 61, avenue du Peuple Belge 59800 Lille
E-mail	: 06.88.14.97.19
	: jmfrno@gmail.com

1.1. OFFICIELS (entre parenthèses le numéro de licence)

Observateur FFSA
Commissaire Sportif Président	M MAILLARD Jean-Paul (73)
Commissaires Sportifs	Mme GUILLOU Yvelyne (5055) M DOLIQUE Philippe (122520) M LEOBET Jean-Pierre (2396) M COLIN Georges (26640)
Secrétaire du Collège	Mme MAILLARD Yannick
Directeur de Course	M GUILLOU Yves (1995)

Directeur de Course Adjoint	M CITERNE Eugène (10415)
Adjoints à la direction de course (PC)	Me LOOTVOET Marie-Line (5938)
	M MORIN Etienne (1317)
	M VANNOBEL Jean-Pierre (3464)
Adjoints à la direction de course (ES)	Mme LEOBET Colette (7042),
	Mme NARGUET Annick (1585),
	Mme VIEHE Anne-Catherine (11415)
Médecin Chef	Dr DRIS Rachid (135484)
Commissaires Techniques	M LHEUREUX Alain (Responsable) (4031)
	M VANACKER Yves (134090)
	M DESSE Jean-Michel (3355)
	M BAJOREK Jean-François (49997),
	M LETIENNE Xavier (118072)
	M LAUNAY Pascal (170302)
	M LACHERE Michael (58237)
Juges de faits	M GUYOT Hubert (137484)
	M ROUSSELLE Jean-François (2589)
	M SABATIER Patrick (70900),
	EN ATTENTE ()
Chargés des relations avec les concurrents	M AGOSTINI Philippe (1270),
	M PERRIER Jean-Christophe (4884)
Chargés des relations avec la presse	M GUILLON Gilles
Commissaire général	M FOULON Jean-Michel.....
Informatique - Classements	Comité
Responsable du matériel	M LHEUREUX Paul-André
Liaisons radios et Informatiques	CRSA Nord-Picardie
Speaker	M HONVAULT Dominique

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.2. ELIGIBILITE

- La Coupe de France des Rallyes 2010 (1^{ère} Division – Coef. 4).
- Challenge VHC / FFSA 2010
- Les Championnats du Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie.
- Les Challenges de l'ASACNF
 - Westhoek Challenge (Routes du Nord / Dunkerque Opale Rallye)
- Routes du Nord / Epernay Synergie
- Citroën Racing Trophy

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le vendredi 26 février 2010 au :

Garage DUBREU Pavé de la Chapelle (D945) à Houplines

Les vérifications administratives auront lieu de 18h00 à 21h30.

Les vérifications techniques auront lieu de 18h30 à 22h00.

Si un concurrent ne reçoit pas cette convocation avant le jeudi qui précède l'épreuve, il lui appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître son horaire de convocation.

A l'issue des vérifications un parc gardienné facultatif sera à la disposition des concurrents.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à la même adresse le dimanche 28 février 2010 dès l'arrivée de l'épreuve. Prix horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 25^{ème} Rallye des Routes du Nord doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits, avant le **lundi 15 février 2010** à 24h00.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote.
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote.
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation du véhicule engagé.
- ✓ Autorisation du propriétaire du véhicule engagé si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

3.1.10. Le nombre des engagés au 25^{ème} Rallye des Routes du Nord est fixé à **150** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 7^{ème} Rallye des Routes du Nord VHC (**30** voitures) ne serait pas atteint, les nombres des engagés au 25^{ème} Rallye des Routes du Nord sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les **180** voitures. Une liste d'attente pourra être créée. En outre, si plus de 150 demandes d'engagement sont reçues, le comité d'organisation attribuera au minimum **50** engagements aux concurrents dont le 1^{er} conducteur est licencié à l'ASACNF.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- ✓ avec la publicité facultative des organisateurs : **520,00 €**
 - ✓ sans la publicité facultative des organisateurs : **1040,00 €**
- Les chèques devront être établis à l'ordre de : Association RRNO.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Chèque uniquement en Euros) Les engagements reçus sans chèque seront mis sur liste d'attente et seront pris définitivement en compte à la date de réception du chèque.

Les chèques seront remis en banque à la date de clôture des engagements. Tout concurrent forfait avant le mercredi 24 février minuit sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera procédé à une retenue de 40%. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (e-mail ou lettre recommandée).

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye a été donné (voiture tricolore).

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Voir la Réglementation Générale des Rallyes 2010.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1 Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Laventie (l'emplacement précis sera défini dans le carnet d'itinéraire).

Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et une voiture légère) sont autorisés dans ce parc. Ils seront identifiés par un autocollant obligatoirement collé sur la carrosserie. La surface par concurrent sera de 80 m² pour une voiture, ou de 140 m² pour deux voitures. Aucune surface supplémentaire ne sera autorisée.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation de l'organisateur).

Il y aura un seul parc d'assistance à Laventie dont la distance maximum à parcourir entre 2 parcs d'assistance sera de 93 km environ, avec au maximum 35 km en Epreuve Spéciale (E.S).

Le ravitaillement en carburant n'est autorisé que dans les parcs d'assistance.

En dehors de ce parc, toute intervention ne pourra être effectuée que par l'équipage, avec les moyens de bord, sans aide ni apport extérieur. Les voitures suiveuses sont strictement interdites de même que le stationnement de véhicules d'assistance ou d'accompagnement le long du parcours.

Tout concurrent est responsable des agissements de son assistance. Toute assistance ne respectant pas les directives données par les officiels et prévues dans la réglementation sera sanctionnée par une amende de 1000 € sans préjuger d'autres sanctions qui pourraient être infligées par les commissaires sportifs et par la fédération, et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du meeting.

4.3.2.3. Dans le Parc d'Assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser l'emplacement propre.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou au plus tard lors des vérifications administratives.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de films et d'images à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou tout autre support **est strictement interdite**, sauf accord avec l'organisation. Des poursuites judiciaires pourraient être engagées en cas de non respect de cette règle.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 25^{ème} Rallye des Routes du Nord représente un parcours de 446,99 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 15 épreuves spéciales d'une longueur totale de 150,80 km. (100% Asphalte).

Les épreuves spéciales sont :

1^o étape : Samedi 27 février 2010

ES 1 – 4	KEMMELHOF	11,05 km	X 2 soit	22,10 km
ES 2 – 5	GODEWAERSVELDE	6,85 km	X 2 soit	13,70 km
ES 3 – 6	BOESCHEPE	12,65 km	X 2 soit	25,30 km

2^o étape : Dimanche 28 février 2010

ES 7 – 10 – 13	LE CUL TOUT NU	7,30 km	X 3 soit	21,90 km
ES 8 – 11 – 14	PAYS DE L'ALLOEU	14,10 km	X 3 soit	42,30 km
ES 9 – 12 – 15	LES WEPPEPES	8,50 km	X 3 soit	25,50 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances sont autorisées aux dates et horaires suivants

ES 1 – 4	KEMMELHOF	Samedi 20 février 2010	De 15h00 à 21h00
		Dimanche 21 février 2010	De 15h00 à 21h00
		Vendredi 26 février 2010	De 14h00 à 18h00
ES 2 – 5	GODEWAERSVELDE	Samedi 20 février 2010	De 15h00 à 21h00
		Dimanche 21 février 2010	De 15h00 à 21h00
		Vendredi 26 février 2010	De 14h00 à 18h00

ES 3 – 6	BOESCHEPE	Samedi 20 février 2010 Dimanche 21 février 2010 Vendredi 26 février 2010	De 15h00 à 21h00 De 15h00 à 21h00 De 14h00 à 18h00
ES 7 – 10 – 13	LE CUL TOUT NU	Samedi 20 février 2010 Dimanche 21 février 2010 Vendredi 26 février 2010	De 9h00 à 15h00 De 9h00 à 15h00 De 9h00 à 14h00
ES 8 – 11 – 14	PAYS DE L'ALLOEU	Samedi 20 février 2010 Dimanche 21 février 2010 Vendredi 26 février 2010	De 9h00 à 15h00 De 9h00 à 15h00 De 9h00 à 14h00
ES 9 – 12 – 15	LES WEPPEES	Samedi 20 février 2010 Dimanche 21 février 2010 Vendredi 26 février 2010	De 9h00 à 15h00 De 9h00 à 15h00 De 9h00 à 14h00

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 26 février 2010, au CH d'entrée des vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes **avec un stylo à bille** l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum par ES.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2. VOITURES

Le port de l'autocollant, avec la mention « Reconnaissances » et un numéro d'ordre, est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

6.2.6. EQUIPAGES

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes avec le nom au dos.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye (amende conservée par l'organisateur) et demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

- 1^{ère} infraction : selon gravité 1 minute ou 3 minutes ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement du rallye.

- 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ et demande de sanction à la FFSA et amende du double du montant de l'engagement du rallye.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant le départ, les voitures devront être amenées au Parc Fermé (Place Saint-Vaast à Armentières) dans les conditions suivantes :

- les véhicules seront convoqués en Parc le samedi 26 février 2010 de 9h00 à 11h00,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 11h00,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Badge.
- Chef de poste : Chasuble avec indication de la fonction.

7.5. EPREUVE SPECIALE

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.3 Les dépanneuses, présentes au départ des Epreuves Spéciales, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du directeur de course, restera à la charge du concurrent.

7.7. ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.56.68

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Voir la Réglementation Générale des Rallyes 2010.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi :

- un classement GÉNÉRAL
- un classement par GROUPES
- un classement par CLASSES
- un classement FÉMININ

ARTICLE 10. PRIX

Prix en espèces :

Classement général

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
	480 €	240 €	120 €	

Classement par classes

Plus de 10 partants	520 €	260 €	130 €	100 €
De 6 à 10 partants	480 €	230 €	110 €	
De 4 à 5 partants	320 €	160 €		
De 1 à 3 partants	250 €			

Classement féminin

Plus de 3 partants	250 €			
--------------------	-------	--	--	--

Les prix en espèces seront expédiés par courrier après l'épreuve.

Coupes :

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Autres récompenses :

Le « Souvenir Laurence Rousselle » sera attribué à la première féminine classée (Pilote ou copilote).

Récompenses aux Commissaires de Route :

Des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.



www.sportautonord.com

7^{ème} Rallye des Routes du Nord VHC REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Le 7^{ème} Rallye des Routes du Nord VHC est organisé en double de la 25^{ème} Rallye des Routes du Nord. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise les 26, 27 et 28 février 2010 en qualité d'organisateur administratif une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (EU-ENPEA) de véhicules historiques de compétition (VHC) en double de la rallye des Routes du Nord intitulée :

7^{ème} Rallye des Routes du Nord VHC

1.1. OFFICIELS

Commissaire Technique Responsable : Bernard POTTIER
Chargés des relations avec les concurrents : Georges VANDENDRIESSCHE (B).....

1.2. ELIGIBILITE

- Le Challenge VHC FFSA 2010.
- La Coupe de France des Rallyes VHC 2010 (Coef 2).
- Le Challenge Rétrocourse Magazine.
- Le Challenge Catherine Delmotte.
- Le Routes du Nord Westhoek Challenge Igol

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye des Routes du Nord VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 15 février 2010** à 24h00.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote.
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote.
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Copie de la première page du Passeport Technique Historique (PTH).
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation du véhicule engagé.
- ✓ Autorisation du propriétaire du véhicule engagé si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

3.1.10. Le nombre des engagés au 7^{ème} Rallye des Routes du Nord est fixé à **30** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 25^{ème} Rallye des Routes du Nord (**150** voitures) ne serait pas atteint, les nombres des engagés au 7^{ème} Rallye des Routes du Nord VHC sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les **180** voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- ✓ avec la publicité facultative des organisateurs : 450,00 €
- ✓ sans la publicité facultative des organisateurs : 900,00 €

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 7^{ème} Rallye des Routes du Nord VHC partira 5 mn après la dernière voiture du 25^{ème} Rallye des Routes du Nord.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Sont admises les voitures des périodes E à I incluses, homologuées FIA/FFSA et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16. Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de dix heures.

- Pénalité de cinq minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision étant susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

(Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC)

Il sera établi :

- un classement pour les catégories 1 et 1S confondues.
- un classement pour les catégories 2 et 2S confondues.
- un classement pour les catégories 3 et 3S confondues.

ARTICLE 10. PRIX

Prix en espèces : Non applicable.

Coupes : La remise des coupes aux concurrents classés **se fera sur le podium d'arrivée**, au fur et à mesure de leur arrivée.

CHALLENGE DES RALLYES VHC

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Challenge des Rallyes VHC se disputera en 2010 sur 6 rallyes.

	Routes du Nord	ASACNF
	Vins Mâcon	Asa Vins Mâcon Bourgogne du sud
	Drôme Paul Friedman	Asa de la Drôme
	Mont Blanc Morzine	Asac Mont Blanc
	Automne La Rochelle	Asa Sport Automobile Océan
	Var	Asac du Var
Suppléants :	Grasse Fleurs & Parfum	Asa de Grasse
	Lyon Charbonnières	Asa du Rhône

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.1. CONCURRENTS ADMIS

Le Challenge des Rallyes VHC est ouvert aux pilotes licenciés FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière de l'Annexe K en vigueur, munies d'un PTH (voir catégories et définition dans les "Règles Spécifiques Rallyes VHC").

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT PILOTES

Dans chaque rallye comptant pour le Challenge des Rallyes VHC une attribution de points sera faite comme ci-après :

	Points à la Classe	Points à la catégorie				
		Cat 1	Cat 1S	Cat 2	Cat 2S	Cat 3
1 ^{er}	20	15	13	6	4	3
2 ^{ème}	16	10	8	4	3	2
3 ^{ème}	10	8	6	3	2	1
4 ^{ème}	8	6	4	2	1	
5 ^{ème}	6	4	3	1		
6 ^{ème}	4	3	2			
7 ^{ème}	2	2	1			
8 ^{ème}	1	1				

Lorsqu'une classe comporte moins de deux partants, le nombre de points attribué au classement de celle-ci sera divisé par deux.

Le classement final sera établi en tenant compte, pour chaque pilote, des 4 meilleurs résultats. En cas d'ex aequo, le classement du pilote ayant la voiture la plus ancienne sera retenu.

9.2. CLASSEMENT COPILOTES

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Le montant et/ou la nature des prix distribués est laissé à la discrétion des organisateurs.

Notes